



CAP 2022 !

DYNAMITAGE de la Fonction Publique



Fonction Publique



Les SNIPPERS EN ACTION !

Le 1^{er} février, le 1^{er} ministre, Edouard Philippe accompagné de Gérald Darmanin ont dévoilé la stratégie gouvernementale et le calendrier de mise en oeuvre du processus action publique 2022.

Attaque en règle des solidarités avec un service public promis, après les grandes industries, au laminage.

Contrairement à ce qui avait été avancé lors de la première présentation du processus, le premier ministre annonce la question de la « modernisation de la fonction publique » au travers de modifications profondes. La gestion des personnels sera traitée sans attendre les annonces « structurantes » (concrètement l'organisation de ce qui sera encore service public qui n'est neutre ni pour les agent-e-s ni pour les administré-e-s) qui seront dépendantes du rapport du comité d'experts et des réflexions menées actuellement au sein des ministères pour déterminer quelles missions ils gardent et quelles missions ils jettent.

Quatre sujets brûlants sont désormais sur la table et ils ne concernent pas que les fonctionnaires car, de leur application, les principes assurant neutralité, continuité et égalité de traitement du service public à l'égard des administré-e-s sont menacés.



HARO sur les commissions paritaires et copié collé de « la loi travail 2 » sur les instances représentatives des personnels (fusion Comité Technique et Comité hygiène Sécurité Conditions de Travail ?). Remise en cause du droit des agents à être défendus. Pour demain quelle organisation, quels moyens pour les services publics et quelles conditions d'accueil et de prise en compte des attentes des citoyen-ne-s et administré-e-s ? **Agent-e-s et citoyen-ne-s administré-e-s doivent faire entendre leurs voix de concert tant qu'il en est encore temps.**



HARO sur les carrières et les rémunérations avec en point d'orgue un recours accru à la prime au mérite individuel (RIFSEEP) qui supplanterait les augmentations collectives de revenus. Développement des mobilités dans et hors la fonction publique ! Où sera la différence entre secteur public et secteur privé avec quelles conséquences pour des administré-e-s promis, si ce n'est à la rentabilité des services privatisés, à une gestion du service public par objectifs individualisés qui risque de mieux les préparer à la logique de rentabilité financière du secteur privé ?



HARO sur les concours et l'égalité d'accès à la fonction Publique en privilégiant un recours accru au contrat en terme de recrutement avec un préalable (pour nous rassurer !!) : « pas touche au statut » MAIS possibilité d'offrir d'autres formes d'intégration que le concours. Un précédent existe : l'ancienne France Télécom où les fonctionnaires ont eu la possibilité de conserver, à titre dérogatoire, leur statut jusqu'au départ en retraite, avec ensuite, un plan de « départs volontaires » les poussant hors l'entreprise.

Et Gérald Darmanin d'annoncer de son côté un « plan de départs volontaires » pour les fonctionnaires pour mieux atteindre l'objectif du Président de 120.000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique. Ces « départs volontaires » rappellent facheusement la « mobilité favorisée » de PPCR... **Des outils pour dégager fonctionnaires, Fonction Publique et service public !**



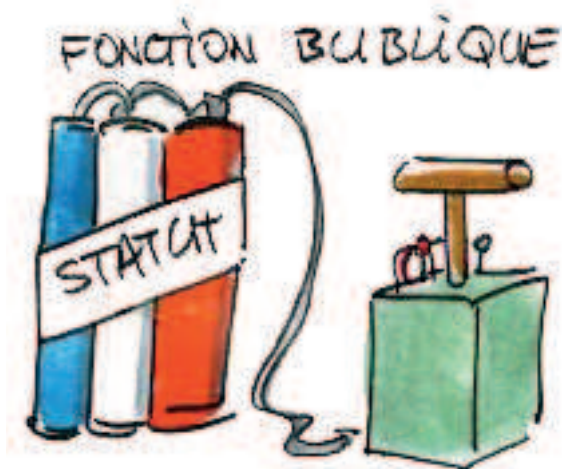
Décorrélacion de la valeur du point selon les versants sans vraiment l'afficher, mais cela sera sur la table selon les versants..... Déréglementation quand tu es la règle de celles et ceux qui nous gouvernent !

L'ensemble de ces sujets s'intégrera dans l'agenda social actuel avec pour perspective des décisions qui aboutiraient à des textes pour le début de 2019 au moment où le débat sur les retraites commencera !

Pas innocent puisque la réforme de la retraite par points annoncée par E. Macron s'inscrit pleinement dans une remise en cause du statut de la Fonction Publique. Ajouté au développement de la contractualisation, à un « plan de départs volontaires », aux dispositifs déjà contenus dans PPCR, c'est à un BIG CRUNCH de la Fonction Publique, et DONC du service public tel qu'il a toujours été défendu en France dans ses grands principes de neutralité, continuité et égalité de traitement, que nous promet le gouvernement !

Les choses sont claires, le gouvernement choisit de s'attaquer frontalement aux fondamentaux de la Fonction Publique. **Les premières victimes annoncées - victimes expiatoires ? - seront les fonctionnaires.** Façon de tenter de détourner nos concitoyen-ne-s et administré-e-s du véritable enjeu lié étroitement à celui du statut de la Fonction Publique, c'est à dire celui du service public et des services publics ?

En fonction des « mesures structurantes », les citoyennes et citoyens risquent de mesurer bien vite que l'enjeu est là pour eux et toutes celles et tous ceux dont les services publics sont le seul patrimoine.



**Pour Solidaires,
l'heure est à la mobilisation
de toutes celles et ceux
qui sont attaché-es
aux services publics
et à la Fonction Publique
qui leur donne leur caractère
spécifique et dont les agents
les font vivre.
C'est un enjeu de société !**